

# La Gestion Différenciée

Qu'est-ce que la gestion différenciée

C'est la gestion des EV en milieu urbain

- de façon moins intense qu'aujourd'hui en fonction de l'espace (pelouses moins rases)
- avec des soins d'une autre nature (diversité des paysages)





# La Gestion Différenciée



- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - Suppression totale des pesticides  
(débroussaillants, désherbants, insecticides)
  - Méthodes alternatives  
opérations manuelles ou mécaniques





# La Gestion Différenciée



- Quels seront les outils mis en œuvre
  - binette
  - brûleur thermique ou air chaud pulsé à 300°
  - herse rotative sur moteur motoculteur
  - brosse rotative sur moteur motoculteur
  - utilisation de paillage et de couvre-sol
  - favoriser l'engazonnement ou le provoquer
  - pratique de l'éco-pâturage
  - remise en état des voiries, trottoirs
  - veille sur nouvelles technologies.....

# La Gestion Différenciée





# La Gestion Différenciée

Dans certains espaces (trottoirs, allées, etc..), il sera préférable de privilégier l'engazonnement, plutôt qu'un désherbage fastidieux...



avant



après



# La Gestion Différenciée



- Ce qui motive notre action
  - décision nationale (loi sur la transition énergétique)
  - l'utilisation des phytosanitaires est nocif pour la santé
  - favoriser la biodiversité
  - améliorer la qualité de vie
  - l'absence d'herbes en ville c'était surnaturel
  - adaptation aux nouvelles méthodes prendra du temps, il faudra de la patience, de l'écoute
  - cela touche bien entendu toutes les communes



# La Gestion Différenciée



## Il faut prendre conscience que cette démarche

- Implique tous les services
- Implique les élus
- Implique les habitants
- Est irréversible
- Il est impératif de maintenir la ville propre
- Tout sera mis en œuvre pour soulager la tâche des services (mécanisation)